

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - travail - patrie

REGION DU SUD

RTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

SECRETARIAT GENERAL

**RVICE DE LA COOPERATION, DU
OPPEMENT LOCAL ET DES MARCHE**
PUBLICS

B.P 163 AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

SECRETARY'S OFFICE

LOCAL DEVELOPMENT COOPERATION AND PUBLIC PROCUREMENT SERVICE

~~PO Box 163 AMBAM~~

MAÎTRE D'OUVRAGE: MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM

AUTORITE CONTRACTANTE: MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DE LA COMMUNE D'AMBAM

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009
BIS/AONO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCODLMP/2022 DU 04/06/2022 POUR LA MAITRISE
D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE REGIONALE 1016 EN TERRE
SECTION: AKOULZOK (Inter N2)-CARREFOUR MENDJIMI-CARREFOUR MEKOMO D'UNE
LONGUEUR TOTALE DE 35,2KM DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA
VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD**

FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP | LIGNE FONDS ROUTIER

IMPUTATION -

AUTORISATION DE DEPENSE :

EXERCICE : 2022 et 2023

COUT DES PRESTATIONS : 3 500 000

PHASE 1 EXERCICE : 2022 : 2 500 000

PHASE 2 EXERCICE : 2023 : 5 000 000

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°009bis



PIÈCE N°1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

(2)



VERSION FRANCAISE

(9) 3 (Ω)

AVIS D'APPEL D'OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 bis /AAO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCDLMP/2022 DU 04/06/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE REGIONALE 1016 EN TERRE SECTION : AKOULZOK (Inter N2) - CARREFOUR MENDJIMI-CARREFOUR MEKOMO D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 35,2KM DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

Financement : BUDGET DU MINTP LIGNE FONDS ROUTIER, Exercice 2022 et 2023.



1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'entretien routier dans la Commune d'AMBAM, le Maire, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance une consultation pour le contrôle d'exécution DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE REGIONALE 1016 EN TERRE SECTION : AKOULZOK (Inter N2) -CARREFOUR MENDJIMI-CARREFOUR MEKOMO D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 35,2KM DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM.

2. Consistance des prestations

La mission du prestataire comprendra les cinq parties suivantes :

- Contrôle technique des études de détails et validation des documents d'études d'exécution (MISSION VISA) ;
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Mission système de sécurité incendie (SSI) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

3. Délai d'exécution

Le délai prévu pour l'exécution des prestations est fixé à **neuf (09)** mois calendaires. Dont **quatre (04) mois pour la phase 1** et **cinq (05) mois pour la phase 2**

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Sept millions Cinq cent Mille (7.500.000) FCFA TTC** soit **Deux Millions Cinq Cent Mille (2.500.000) Francs CFA en 2022 et Cinq Millions (5.000.000) de Francs CFA en 2023.**

5. Participation et origine

Le présent appel d'offres national est ouvert aux entreprises de droit camerounais justifiant d'une expérience dans le contrôle des Travaux Publics (TP).

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **BUDGET DU MINTP LIGNE FONDS ROUTIER exercice 2022 et 2023** sur la ligne d'imputation budgétaire : _____

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une institution financière ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et d'un montant de : **150.000 (Cent Cinquante Mille) FCFA**

8. Capacité financière :

Tout soumissionnaire devra produire une capacité de préfinancement d'un montant d'un millions cinq cent (1 500 000) francs CFA.

9. Conformité des pièces administratives

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative Préfet, Sous-Préfet,), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

500000000

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédent la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

10. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés **sous double enveloppe** dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'**Offre technique** (Volume 2) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

NB : les offres sont placées dans deux (02) enveloppes dont une contenant les pièces administratives et les offres techniques, distincte de celle contenant l'offre financière. En plus du nombre d'exemplaires de l'offre financière requis par le règlement particulier d'appel d'offres, le soumissionnaire est tenu de présenter un exemplaire de cette offre financière dans une enveloppe séparée scellée et marquée comme tel pour servir d'offre témoin destinée à l'Organisme chargé de la régulation des marchés publics pour conservation. Le défaut de présentation de cette offre témoin entraîne l'irrecevabilité de l'offre du candidat concerné.

11. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du SIGAMP sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture**.

12. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au **Secrétariat du SIGAMP sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture**, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Quinze mille (15 000) FCFA** payable à la Recette municipale de la Commune d'AMBAM. La copie dudit reçu sera déposée lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres au **Secrétariat du SIGAMP**.

13. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels doivent être déposée au **Secrétariat du SIGAMP sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture**, au plus tard le **27/06/2022 à 14 heures 00**, heure locale, et portera la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009 bis /AAO/PU/RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SCDLMP/2022 DU 04/06/2022 POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE REGIONALE 1016 EN TERRE SECTION : AKOULZOK (Inter N2) - CARREFOUR MENDJIMI-CARREFOUR MEKOMO D'UNE LONGUEUR TOTALE DE 35,2KM DANS LA COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

115

14. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

15. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 27/06/2022 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'AMBAM dans la salle de lecture de la Bibliothèque municipale de la Commune d'AMBAM.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 des points.

16. Critères d'évaluation

A. Critères éliminatoires

- 1) Nombre d'exemplaire des offres insuffisant,
- 2) Absence de l'offre témoin.
- 3) Offre administrative
 - Absence d'une pièce administrative après 48 heures ;
 - Absence de la caution de soumission,
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
 - Présence des informations de l'offre financière.

4) Dossier technique

- Absence d'une pièce administrative après 48 heures ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Présence des informations de l'offre financière l'offre technique
- Obtention d'un score technique inférieur à 80 points/100.

5) Dossier financier

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

B. Critères essentiels



N°	Critères d'évaluation	Points
01	Références du soumissionnaire dans les prestations similaires	15
02	Capacité financière	10
03	Méthodologie : Plan de travail, compréhension de la mission, connaissance du site et suggestions techniques	20

04	Qualification et expérience du personnel-clé affecté à la réalisation de la mission	30
05	Moyens logistiques affectés à la réalisation de la mission	25
Note totale d'évaluation du dossier		100

15. Attribution

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que :

Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

- Poids de l'offre technique (T) = 80%
- Poids de l'offre financière (F) = 20%
- La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante : $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$.

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre la **mieux disante**.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Secrétariat Général de la Mairie de d'Ambam ou **Secrétariat du SIGAMP sis à la Bibliothèque Municipale, derrière la Préfecture** dès publication du présent avis.

AMBAM, le 04 JUIN 2022

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Copie :

- ARMP /Sud
- DDTP-VNT
- CIPMC-AMBAM
- DD-MINMAP/VNT

